

E7 Résine RAIGIPOX DURCISSEUR D950

Fiche de données de sécurité.

Préparée en conformité avec l'Annexe II de la réglementation REACH N°1907/2006
(modifiée par le règlement EU N°453/2010)

Date d'impression : 24.03.2017

Numéro de version : 1

Révision : 24.03.2017

Risques spécifiques : corrosif

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit : RAIGIPOX DURCISSEUR D950

1.2 Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation

déconseillées : Durcisseur d'un système époxyde.

Emploi de la substance / de la préparation : à utiliser avec le RAIGIPOX E 350 à température ambiante.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité producteur/

fournisseur : Prysmian Câbles et Systemes France

Zone Industrielle - rue du Port au Vin - 89100 - Gron / France

• **Service chargé des renseignements :** Prysmian Câbles et Systemes France

Direction de l'usine de Gron

Mail : NWC_FDS@prysmiangroup.com

Téléphone : + 33 (0)3 86 95 57 89

Fax : + 33 (0)3 86 95 58 33

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

• **ORFILA (INRS) :** + 33 (0)1 45 42 59 59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

• **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 :**

Skin Corr. 1 B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

• **Etiquetage selon le règlement (CE) 11° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS07

• **Mention d'avertissement** Danger

Date d'impression : 24.03.2017

Numéro de version : 1

Révision : 24.03.2017

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

AMINOETHYLPIPERAZINE (AEP)
 Résine d'hydrocarbures hydroxylée
 3, 6,9-triazaundécane-1, 11-diamine

• Mentions de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence :

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

2.3 Autres dangers
• Résultats des évaluations PBT et vPvB :

- **PBT** : Non applicable.
- **vPvB** : Non applicable.

3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

• 3.2 Caractérisation chimique : Mélanges

• **Description** : durcisseur des résines époxydes à base de polyaminoamides et d'amines aliphatiques, de colorants et d'additifs.

• Composants dangereux :

CAS : 68512-30-1	Résine d'hydrocarbures hydroxylée ⚠ Skin Irrit. 2, H315 ; Skin Sens. 1, H317 ; Aquatic Chronic 3, H412	50-100%
CAS : 140-31-8	AMINOETHYLPIPERAZINE (AEP) ⚠ Flam. Liq. 1, H224	10-25%
CAS : 38640-62-9 EINECS : 254-052-6	Diluant non réactif ⚠ Acute Tox. 3, H331 ; ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	≤ 2,5%
CAS : 112-57-2 EINECS : 203-986-2	3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine ⚠ Skin Corr.-IB, H314 ; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ; ⚠ Acute Tox. 4, H302 ; ⚠ Acute Tox. 4, H312 ; Skin Sens. 1, H317	≤ 2,5%
CAS : 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	NAPHTA à point d'ébullition bas-non spécifié. ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ; ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ; ⚠ STOT SE 3, H335-H336	≤ 2,5%

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales :** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation :** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux :** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion :** Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

● **Moyens d'extinction :**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Incendie limité :** Poudre chimique sèche, CO₂, mousse résistant à l'alcool.
Eau pulvérisée en grande quantité.

- **Incendie important :** mousse résistant à l'alcool. Poudre.
Eau pulvérisée en grande quantité.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

● **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Porter un vêtement personnel de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- **Préventions des incendies et des explosions** : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

- **Stockage** :

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** :

Stocker en fûts bien fermés, de préférence dans le récipient d'origine, à l'abri de l'humidité et du rayonnement solaire direct.

Matériau approprié pour les emballages : Acier, fer blanc ou polyéthylène

Matériau ne convenant pas pour les emballages : cuivre et ses alliages, aluminium.

- **Indications concernant le stockage commun** : Pas nécessaire

- **Autres indications sur les conditions de stockage** : Température : +5 / +40°C.

24 mois maximum en emballage d'origine bi-poches sous sachet hermétique.

Péremption : 3 mois dans l'emballage d'origine.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** :

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle :

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Remarques supplémentaires** :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition :

- **Equipement de protection individuel** :

- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire** :

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec filtre P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains** :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant à la préparation.



Gants de Protection

- **Matériau des gants :** Gants en Nitrile conforme à la norme EN374
- **Temps de pénétration du matériau des gants :**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- **Indications générales :**

Aspect :

Aspect	
Forme	Liquide
Couleur	Bleu
Odeur	Aminée
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non déterminé

Changement d'état	
Point de fusion	Non déterminé
Point d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	93°C
Inflammabilité (solide, gazeux)	Non applicable
Température d'inflammation	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif
Limites d'explosion : Inférieure et supérieure	Non déterminé
Densité à 25°C	1,04 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé

Viscosité	
Dynamique à 25 °C	1300 mPas
Cinématique	Non déterminé

9.2 Autres informations :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 - STABILITE / REACTIVITE

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

● **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

- **Toxicité aiguë**

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification

68512-30-1 Résine d'hydrocarbures hydroxylée

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)

140-31-8 AMIOETHYLPIPERAZINE (AEP)

Oral	LD50	2140 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	880 mg/kg (lapin)
	EC50/48 h	58 mg/l (daphnia)

38640-62-9 Diluant non réactif

Oral	LD50	> 4000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 4000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	5,6 mg/l (rat)
	EC50/48 h	0,16 mg/l (daphnia)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **De la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

- Irrite la peau et les muqueuses.

- **Des yeux :** Effet fortement corrosif

- **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

- **Indications toxicologiques complémentaires :** Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

- Corrosif

- Irritant

- L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité :

- **Toxicité aquatique**

140-31-8 AMIOETHYLPIPERAZINE (AEP)

LC50/96 h	368 mg/l (golden orfe)
-----------	------------------------

38640-62-9 Diluant non réactif

LC50/96 h	0,5 mg/l (golden orfe)
-----------	------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Date d'impression : 24.03.2017

Numéro de version : 1

Révision : 24.03.2017

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

● Effets écotoxiques :

- **Remarques :** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

- **PBT :** Non applicable.
- **vPvB :** Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets
● Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

● Emballages non nettoyés :
● Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 No ONU ● ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ● ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ● ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.4 Groupe d'emballage ● ADR, IMDG, IATA	Néant
14.5 Dangers pour l'environnement ● Marine Polluant	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC ● "Règlement type" de l'ONU	Non applicable

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- **Prescriptions nationales**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction :** Tableau 49 des maladies professionnelles : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phases importantes	
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

● **Service établissant la fiche technique** : Usine de Gron

● **Contact** : C. SPITERI

● **Acronymes et abréviations** :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50 : Lethal concentration, 50 percent

LD50 : Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 1 : Flammable liquids, Hazard Category 1

Flam. Liq. 3 : Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4 : Acute toxicity, Hazard Category 4

Acute Tox. 3 : Acute toxicity, Hazard Category 3

Skin Corr. 1 B : Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1 B

Skin Irrit. 2 : Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1 : Sensitisation-Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3 : Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1 : Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2 : Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

Aquatic Chronic 3 : Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

● *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

© PRYSMIAN 2017. Tous droits réservés. Il est interdit de copier, photocopier ou reproduire les informations contenues dans ce document dans quelque forme que ce soit, même en partie sans l'accord écrit préalable de Prysmian. Les informations sont communiquées à titre indicatif. Prysmian se réservant le droit de modifier les caractéristiques du produit sans préavis.